

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**
Délibération n° 10.18.12.2025

Passage au Compte Financier Unique (CFU)

**Séance du
18 décembre 2025**
Date de la convocation :
11/12/2025

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 9h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, dans le cadre du report de la séance initialement prévue le 11 décembre, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, sous la présidence de Monsieur Eddie FACQUE, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Benoît Ozenne représenté par Martine Douay
- Nathalie Vasseur, Gaëtan Pesquet, Daniel Dehedin, Jean Paul Mongne, Daniel Cavé, Raymond Broszniowski, Chantal Desenclos, Jean Baptiste Leroux de Bretagne, Rock St Germain, Florence Le Moigne,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération n°6.21.10.2021 du passage à la nomenclature comptable M57 pour le CIAS ;

Considérant que le CFU se substitue désormais, par dérogation aux dispositions antérieures, au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que Le CIAS répond déjà aux prérequis nécessaires, à savoir :

- L'application du référentiel M57,
- Et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML à destination de la Préfecture, mise en œuvre via notre logiciel comptable.
- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :
 - D'adopter le Compte Financier Unique pour le CIAS au 1er janvier 2026,
 - D'autoriser M Le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement, et signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Eddie FACQUE
Président de la Communauté de Communes des villes Soeurs
Président du CIAS



Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 076-200081594-20251218-PASSAGE_CFU-DE

